

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES D'EDUCATION ET D'ORIENTATION (7508)

LE TAUX DE COTISATION - FRAIS DE SANTÉ - ENSEMBLE DU PERSONNEL

Date d'effet : 1^{er} janvier 2016

GARANTIES	MONTANT MENSUEL DE LA COTISATION	RÉPARTITION	
		SALARIÉ	EMPLOYEUR
Frais de santé Cotisation UNIFORME*	80 €	32 €	48 €

Le montant de la cotisation inclut les taxes et contribution en vigueur, ainsi que le coût des garanties assistance et santé voyage d'un montant de 1,15€

* Cotisation UNIFORME : Ce Régime frais de santé couvre le salarié et ses ayants droit